

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT SIX JANVIER DEUX MILLE DIX HUIT

L'AN DEUX MIL DIX HUIT

Le 26 JANVIER

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Eliane BERTIN, Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Sophie MONTAGNIER, Stéfania FLORY, Geneviève GARNIER, Laurence MEUNIER, Claudine ROCHE, Emilie SOLLIER, Renée TORRES et Messieurs, Eric BESSENAY, Jean-Marc CHAPPAZ, Gérard CROYET, Jean-Luc DUVILLARD, Pierre GRATALOUP, Jacques MEILHON, Hugues JEANTET, Mario SCARNA, Michel LAGIER ;

Pouvoirs :

Mme Anne-Virginie POUSSE donne pouvoir à M Gérard CROYET

Mme Chantal VARAGNAT donne pouvoir à Mme Renée TORRES

M Jean Claude CORBIN donne pouvoir à Mme Stéfania FLORY

M Bernard GUY donne pouvoir à Mme Eliane BERTIN

Eric PRADAT donne pouvoir à M. Jacques MEILHON

M Laurent FOUGEROUX à Mme Emilie SOLLIER

M Patrick BOUVET à M. Bernard ROMIER

M Jacques FORTAT à M. Mario SCARNA

Mme Sylvie JERDON à Mme Claudine ROCHE à compter de son départ à 21h15

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 20

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 9

CONVOCATION EN DATE : 19 février 2018

DATE D'AFFICHAGE : 5 février 2018

OBJET : attribution des marchés de travaux pour l'aménagement du secteur Nord de la Halle

N° 2018/03

Monsieur le Maire expose qu'une consultation a été lancée selon la procédure adaptée, avec possibilité de négociations, pour les marchés de travaux relatifs à l'aménagement du secteur Nord de la Halle.

Des négociations ont été engagées avec les trois candidats les mieux classés pour le lot n° 1, conformément aux dispositions de l'article 2.1 du règlement de la consultation.

Au terme des analyses des offres et de leur classement, les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

- Lot n° 1 – V.R.D. : GREEN STYLE pour un montant de 293 877.80 euros HT
- Lot n° 2 – plantations et mobilier : GREEN STYLE pour un montant de 140 876.40 euros HT

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2122-21,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment l'article 42-2°,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment l'article 27,

Vu la délibération n° 2011/25 du 20 avril 2011 portant validation du principe d'aménagement du site halle/centre d'animation/mairie,

Vu les délibérations n° 2012-69 du 16 novembre 2012 portant validation de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement 0501 (AP/CP) pour l'aménagement de l'espace public du secteur halle/mairie/centre d'animation et n° 2017/106 du 15 décembre 2017 relative à l'actualisation de ladite AP/CP,

Vu les délibérations n° 2013/22 du 8 février 2013 portant validation de la phase avant-projet de l'opération d'aménagement de l'espace public du secteur halle – mairie – centre d'animation et n° 2016/076 du 7 décembre 2016 portant affermissement de la tranche conditionnelle 3 du marché de maîtrise d'œuvre de ladite opération dont le groupement JNC AGENCE SUD / BC INGENIERIE est titulaire,

Vu la délibération n° 2014/29 du 10 avril 2014 portant délégation au Maire au titre des articles L2122-22 du Code général des collectivités territoriales et L212-34 du Code du patrimoine,

Vu la délibération n° 2015/23 du 6 février 2015 portant modification du règlement interne des marchés publics,

Vu l'avis favorable de la commission M.A.P.A. en date du 17 janvier 2018 pour l'attribution des marchés de travaux susvisés,

OÙ l'exposé de Monsieur le MAIRE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

27 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
2 VOIX	ABSTENTION

- **DECIDE** d'attribuer les marchés de travaux pour l'aménagement du secteur Nord de la Halle, sous réserve de la production des documents mentionnés à l'article 51 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 :

- **Lot n° 1 – V.R.D. à GREEN STYLE (69310 PIERRE BENITE) pour un montant de 293 877.80 euros HT.**
- **Lot n° 2 – plantations et mobilier à GREEN STYLE (69310 PIERRE BENITE) pour un montant de 140 876.40 euros HT.**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants dans les conditions susvisées ainsi que tous documents nécessaires à la mise en application desdits marchés.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute décision de poursuivre et avenant dans le cadre du financement mis en place.

- **PRECISE** que les sommes correspondantes sont inscrites au budget sur la base d'une AP/CP.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire
Bernard ROYER

